



Titre exécutoire européen créances non contestées

Par **gregom1346**, le **06/11/2014 à 23:50**

Bonjour,

Je viens de faire la demande pour un titre exécutoire, suite à un jugement (prud'hommes avec provision exécutoire sur la totalité) qui n'a pas fait lieu d'un appel, du moins pas dans les formes prévues par la procédure, juste des menaces orales de la part de mon contradicteur. J'ai le certificat de non appel.

J'aurai voulu savoir le délai d'obtention pour un titre exécutoire (créance non contestée) et de combien de temps le débiteur disposera pour s'exécuter sachant qu'il va vouloir faire traîner les choses.

Merci